RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 08/01/2025 - 124 - 2005 B 00192 - 353 708 746 - DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 35 000 000 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY-LES-METZ

RCS METZ 353 708 746

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le quatorze juin.

La société DEMATHIEU BARD HOLDING 4, société par actions simplifiée, ayant son siège social 17, rue Venizélos 57950 MONTIGNY-LES-METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325, représentée par son représentant permanent, M. Philippe JUNG,

Agissant en qualité de Présidente de la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER sus-désignée (ci-après dénommée la « Société »),

A pris les décisions suivantes :

- Démission d'un membre du Conseil d'administration
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La Présidente prend acte de la démission de M. René SIMON de ses fonctions de membre du Conseil d'administration à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

La Présidente décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration :

M. Stéphane MONCEAUX
Né le [redacted]
De nationali[redacted]
Demeurant [redacted]

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat des autres membres du Conseil d'administration, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer, en 2025, sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

M. Stéphane MONCEAUX accepte et déclare qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne lui interdit d'exercer les fonctions d'administrateur de la Société.

TROISIEME DECISION

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et les membres du Conseil d'administration.

La Présidente **Pour la société DBH4** **M** [redacted]	**M. Stéphane MONCEAUX** **Membre du Conseil d'administration** [redacted]
Pour la société TRALUX **M. Franck BECHEREL** **M** [redacted]	**M. Vincent MONNOT** **Membre du Conseil d'administration** [redacted]
M. Eric BLANC **Membre du Conseil d'administration**	